



## Convention douanière du 8 juin 1961 relative aux facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès ou une manifestation similaire

RS 0.631.244.56; RO 1963 464

### Champ d'application le 29 janvier 2020, complément<sup>1</sup>

États parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Pays-Bas		
Aruba <sup>a</sup>	17 janvier	1964 A 18 avril 1964
Curaçao <sup>a</sup>	17 janvier	1964 A 18 avril 1964
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) <sup>a</sup>	17 janvier	1964 A 18 avril 1964
Sint Maarten <sup>a</sup>	17 janvier	1964 A 18 avril 1964

<sup>a</sup> Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

<sup>1</sup> La présente publication complète celles qui figurent au RO 1963 464, 1974 1633, 1982 1255, 1989 386, 1991 2215 et 2005 1219.  
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

Facilités accordées pour l'importation des marchandises destinées  
à être présentées ou utilisées à une exposition, une foire, un congrès  
ou une manifestation similaire. Conv. douanière

---

RO 2020